



**DECISION N°2018-06-186
relative à la composition du
comité d'experts spécialisé "Alimentation animale"**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2016-4.06 du 29 novembre 2016 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 19 juin 2018,

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du comité d'experts spécialisé "Alimentation animale" de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, à compter du 1^{er} septembre 2018, pour une durée de 3 ans :

M. Enjalbert (Francis), président
Mme Bayourthe (Corine), vice-présidente
Mme Médale (Françoise), vice-présidente
M. Bonmatin (Jean-Marc)
M. Demarquoy (Jean)
Mme Dupont (Joëlle)
Mme Ferlay (Anne)
Mme Forano (Evelyne)
M. Geffard (Olivier)
M. Hoste (Hervé)
M. Jaeg (Jean-Philippe)
M. Juin (Hervé)
Mme Lefloch (Nathalie)
Mme Letourneau-Montminy (Marie-Pierre)
M. Pouliquen (Hervé)
Mme Priymenko (Nathalie)
M. Schmidely (Philippe)

Article 2 : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 2 juillet 2018

Dr Roger GENET